



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°15

Date : 01/12/2023

Président : Christophe TOURNIER

Présents : Gerald BETTANCOURT, Bernard BATS

Assistent : Daniel FEUILLADE (CTRA), Julien SCHMITT (CTRA), Frédéric HEBRARD (CMDA),
Abdellatif KHERRADJI (CTRA), Sarah PELATAN (secrétaire administrative)

1-Situation arbitre

Mr DARCEOT Bertrand a écrit à la CRA le mercredi 22/11/2023 en mentionnant le fait qu'il souhaitait être remis à disposition du District avec effet immédiat. La CRA accepte sa demande de mise à disposition au district du Tarn à partir d'aujourd'hui.

Nous tenons à le remercier pour son engagement au service de l'arbitrage régional et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

2-Manquements

XXXXX – Jeune Arbitre de Ligue

Cet arbitre est arrivé avec 30 minutes de retard lors de sa rencontre du 18/11/2023 pour laquelle il était désigné. Nous lui avons envoyé un mail afin de lui demander une explication et nous sommes toujours en attente de réponse.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- De suspendre ses désignations à titre conservatoire, dans l'attente d'un justificatif de son retard concernant sa rencontre en date du 18/11/2023

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Bernard BATS
Secrétaire



Christophe TOURNIER
Président

